

EVENEMENT CULTUREL

30 avril - 1^{er} mai

Festival de musique
"Parfum Tzigane"

LE DOSSIER D'URBANISME 2005-2006

Etape par étape :

La révision du Plan d'Occupation des Sols

Sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

ENFANCE

Restauration scolaire
et éveil musical

La chorale Gospel du Centre Culturel des Cordeliers en concert, le 8 janvier 2005, lors de la cérémonie des Voeux du Maire.

Vie municipale.....3

L'HOPITAL LOCAL

PIERRE-DELAROCHE S'AGRANDIT

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX

MAISON DE L'ENFANCE

Mise en place de la Prestation de Service Unique

Associations.....14

L'ASSOCIATION ADMR-VAL DE SÈVRE

VESTIAIRE SOLIDARITÉ

Rétrospective.....16

LA SAINT-VALENTIN À CLISSON

Agenda - détente.....17

Etat civil.....18

L'heure des choix,

Comme chaque année, la préparation du budget est l'occasion de confronter les nombreux besoins exprimés par vos élus et chiffrés par les services de la Ville, avec les engagements de maîtrise que nous avons pris quant à l'évolution des impôts. Après un important programme de travaux réalisés en 2004 et financés, en partie, par les emprunts, j'ai demandé une réduction du montant des investissements annuels. Nous entendons, en effet, être réalistes, afin de pouvoir mener à terme, les projets que nous vous avons soumis dans notre programme, tout en maintenant l'équitable croissance de notre fiscalité locale. Cet exercice difficile est régulièrement perturbé par des opérations imprévues, présentant le plus souvent un caractère d'urgence ou sécuritaire et dont la programmation avait été différée par nos prédécesseurs. Ce fut le cas en 2004 pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Ce sera le cas en 2005, puis les années suivantes, pour les travaux de réfection des couvertures des deux églises Notre-Dame et Trinité.

Malgré ces imprévus, nous avons jugé indispensable de maintenir une enveloppe importante destinée aux acquisitions foncières (450 000 euros), afin de pouvoir engager le Plan Local d'Urbanisme que nous vous avons soumis début 2004 et que vous avez largement approuvé lors de l'exposition publique "Construisons notre ville ensemble".

Au programme également de l'année 2005, figurent les travaux de réfection des canalisations d'eaux pluviales, route de Bournigal, ainsi que la réfection des revêtements de surface et de sécurité de la route de Cugand.

Enfin, nous lancerons l'étude du programme d'aménagement du site du Champ de Foire. Vous savez combien je suis attaché au respect de l'équilibre entre nos ressources (désormais limitées dans leur évolution par la délégation faite à la Communauté de communes de nos Taxes Professionnelles) et nos dépenses, qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement, qui généreront des besoins d'emprunt donc des charges financières à venir.

Je compte veiller avec une particulière attention :

- Sur la poursuite de la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et sur la maîtrise de la masse salariale, ce qui a déjà été fait en 2004 ;
 - Sur une prudente prévision des recettes, établie à partir de l'évolution des bases fixées par l'Etat et confortée par l'augmentation liée aux nouveaux logements.
- Cependant, des interrogations demeurent, notamment :

- Incertitudes sur l'évolution des subventions qui nous étaient accordées directement par le Conseil Général (part attribuée aux communes) ;
- Incertitudes également sur les aides aux investissements qui seront désormais gérées dans un contrat de territoire.

Enfin, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la Région des Pays de Loire à notre demande de signature d'un contrat «Ville moyenne» qui permettrait à Clisson de bénéficier de financements liés à cette procédure... si toutefois, elle est maintenue...

Nous demeurons confiants, déterminés... mais vigilants.

Le Maire,
Bernard Bourmaud.



SANTÉ

L'Hôpital local Pierre-Delaroche s'agrandit

FAISONS LE POINT AVEC PATRICIA LE MOIGN, LA DIRECTRICE

CM (Clisson magazine): En quoi consiste l'agrandissement de l'Hôpital local ?

P. Le Moign : Il s'agit d'une extension physique du bâtiment actuel. La capacité d'accueil reste la même : 120 lits au total.

CM : Quels sont les objectifs de cette opération d'extension ?

P. Le Moign : C'est un projet qui se déroule en deux phases. La première étape, qui s'achève en ce moment, a permis une restructuration des cuisines, dans lesquelles, chaque jour, on prépare 240 repas. Désormais, le personnel de restauration travaillera dans

des cuisines plus spacieuses, réimplantées en sous-sol avec les réserves, qui répondent aux normes sanitaires en vigueur. La seconde étape concernent les chambres, les lieux de vie et les pôles fonctionnels d'activités (ex. : infirmeries, lingerie, salles de réunion, etc.). Les chambres à trois et deux lits vont disparaître. L'hôpital comptera 120 chambres individuelles de 20 m² chacune. Vous comprendrez que l'objectif premier de cette extension est l'humanisation de l'hôpital, le confort des patients et une meilleure fonctionnalité des services.

CM : Pouvez-vous nous décrire le fonctionnement de l'hôpital une fois les travaux achevés ?

P. Le Moign : Tout d'abord, il faut insister sur le fait que cette extension ne remet pas en cause les missions générales de l'établissement. L'hôpital continuera de dispenser plusieurs catégories de soins :

- les soins de suite qui concernent les patients convalescents sortant d'une hospitalisation médicale ou chirurgicale ;
- les soins de longue durée pour les patients présentant des polypathologies et dont le maintien à domicile s'avère difficile.

L'unité longue durée conservera les 80 lits

d'origine, avec une nouveauté toutefois : la création d'une sous-unité de 16 lits pour l'accueil des « patients désorientés ». Ces patients bénéficieront d'un lieu de vie réservé et sécurisant, ouvert sur un jardin spécialement aménagé.

CM : Concrètement, comment se répartiront les unités de soins dans les futurs bâtiments ?

P. Le Moign : On retrouvera l'unité longue durée au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage, et l'unité de soins de suite au 2^e étage. La pharmacie, la lingerie, la salle de kinésithérapie et les salles de réunion seront situées au 3^e étage. L'accueil des patients et des familles ainsi que les services administratifs resteront au même endroit. On prévoit également l'implantation du C.A.P.S. (Centre d'Accueil et de Permanence des Soins) dans nos locaux, une fois les travaux terminés. Actuellement, il est situé à la résidence Jacques-Bertrand (à la maison de retraite, rue du Prieuré).

CM : Justement, où en est-on concernant le calendrier des travaux ?

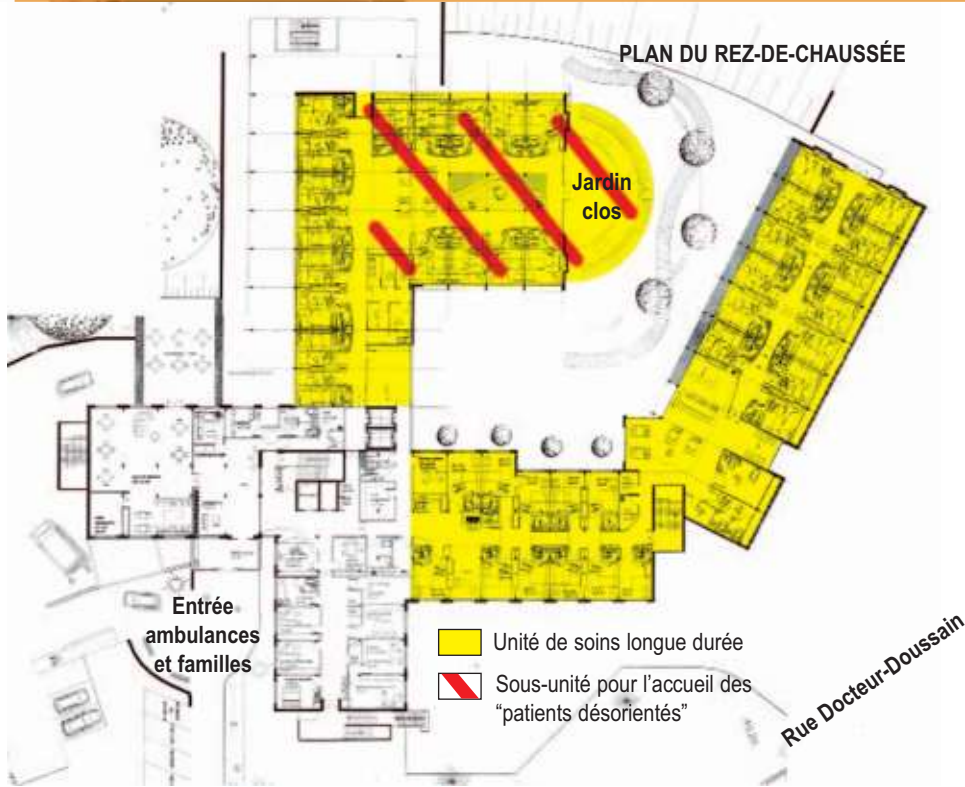
P. Le Moign : Je n'ai pour l'instant pas de dates à communiquer. Par contre, l'architecte du projet a été désigné en septembre dernier. Le cabinet Perrin-Martin de Mézière (Ille-et-Villaine) a remporté le concours d'architecture qui avait été lancé sur toute la France, en mai 2004. A l'heure actuelle, nous en sommes à la phase d'avant-projet, qui va être soumis aux organismes de tutelle : l'Agence Régionale d'Hospitalisation (A.R.H.) et le Conseil Régional. Le projet faisant l'objet d'une inscription prioritaire dans le 12^e Plan Etat-Région, nous pouvons avoir toute confiance quant à sa réalisation prochaine.

CM : Quelle enveloppe financière est prévue pour ce projet d'extension ?

P. Le Moign : Le montant global des travaux est estimé à 8 200 000 € H.T., dont environ 2 000 000 € seront financés par les subventions relatives au Contrat de Plan. Ces subventions proviendront de l'Agence Régionale d'Hospitalisation (l'Etat pour 25%), du Conseil Régional des Pays de Loire (15%) et du Conseil Général de Loire-Atlantique (20%). Le reste des dépenses sera couvert par les emprunts et une petite part d'autofinancement (5%).

Patricia Le Moign,
Directrice de l'Hôpital local Pierre-Delaroche

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



PERMANENCE DES SOINS

Le C.A.P.S. modifie ses horaires de garde

Le Centre d'Accueil et de Permanence des Soins (C.A.P.S.), situé à la Résidence Jacques-Bertrand (maison de retraite - rue du Prieuré) depuis le 1^{er} octobre 2003, diminue ses heures de garde.

NOTEZ BIEN CES NOUVEAUX HORAIRES :

Depuis le 1^{er} février, un médecin du C.A.P.S. assure une garde physique :

- de 20h à minuit, tous les jours de la semaine ;
- de midi à minuit, le samedi ;
- et de 8h à minuit, le dimanche.

QU'EST-CE QUI A CHANGÉ ?

La garde sur les horaires minuit-8h a été supprimée. Elle a été votée par 65% des médecins généralistes adhérents à l'A.M.S.E.L.A. (Association des Médecins du Sud-Est de Loire-Atlantique), structure qui gère le C.A.P.S..

POURQUOI ?

Après un an d'exercice, la garde minuit-8h n'était pas franchement efficace compte tenu du peu d'appels et de la nature de ces derniers, qui souvent ne justifiait pas une visite médicale d'urgence. Il faut noter aussi, que dans cette tranche horaire, les appels au 15 se concluent souvent par l'intervention des pompiers ou du SAMU. Selon l'évaluation des généralistes, il y avait environ trois consultations entre 20h et minuit et seulement une consultation tous les six à huit jours, entre minuit et 8h.

RAPPEL : QUE DEVEZ VOUS FAIRE EN CAS DE PROBLÈME MÉDICAL ?

Vous devez continuer d'appeler le 15.

Le centre de régulation du 15 vous orientera selon la nature de votre appel, et en cas d'urgence, il déclenchera la procédure appropriée : SAMU, ambulance, etc. S'il y a un besoin de prise en charge hospitalière, vous serez orienté, selon le cas, vers le CHU de Nantes ou les Unités de Proximité, d'Accueil et d'Orientation des Urgences (U.P.A.T.O.U.) de Montaigu ou des Nouvelles Cliniques Nantaises.

ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

Respecter la nature

LA VILLE REVOIT SON UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les produits phytosanitaires sont utiles en agriculture, dans l'industrie, pour les collectivités (voirie et espaces verts) et les particuliers (jardins). Ils sont utilisés par l'homme pour lutter efficacement contre les ennemis de toutes sortes (mauvaises herbes, insectes, moisissures, etc.) détériorant les cultures et les plantations. Cependant, ces produits, mal ou trop utilisés, peuvent présenter un risque pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Qu'il s'agisse d'écoulements ponctuels ou diffus, ils contribuent souvent à une pollution superficielle ou souterraine des eaux.

Pour un meilleur respect de l'environnement, certains produits ont été bannis et les pratiques de traitement ont été revues.

Aujourd'hui, l'institution de nouvelles règles d'utilisation modifie profondément les méthodes de travail des agents municipaux chargés des espaces verts et de la voirie.

Pour quelle efficacité ?

Fin décembre 2003, trente matières actives ont été interdites d'utilisation. Cette évolution est loin d'être terminée car une deuxième liste de matières actives représentant plus de 150 produits est en cours d'examen au niveau européen (pour les spécialistes : le glyphosate fait partie de cette liste).

Avec ce changement de gamme, il faut repenser les programmes de traitement. D'ailleurs a-t-on besoin d'une efficacité à 100% ? N'y a-t-il pas certains endroits ou certains moments où la présence d'une ou deux mauvaises herbes est acceptable ?

A Clisson, au Centre Technique Municipal, on a revu les méthodes de désherbage de la voirie, des garennes, des jardins et terrasses. Les règles d'utilisation des produits, de stockage et de recyclage des emballages sont strictement respectées.

En ce qui concerne les emballages, les produits sont stockés dans des armoires particulières avant le désherbage. Les emballages vides, après traitement, sont nettoyés et rangés dans des sacs de 500 litres avant envoi dans un centre de traitement spécialisé.

La formation des agents municipaux

Ces agents ont suivi des stages proposés par le Centre National de Formation Publique Territoriale (C.N.F.P.T.), dont voici les intitulés :

- Mise en place et suivi d'un plan de désherbage communal ;
- Utilisation des herbicides dans le cadre d'un plan communal de désherbage.

Le Centre Technique Municipal de Clisson suit de près l'actualité et la législation en matière de produits phytosanitaires.

Depuis quelque temps, le comportement et les méthodes changent : la liste des matières actives homologuées diminue et de nouvelles techniques sont sur le marché telles que le traitement à la vapeur et à la chaleur.

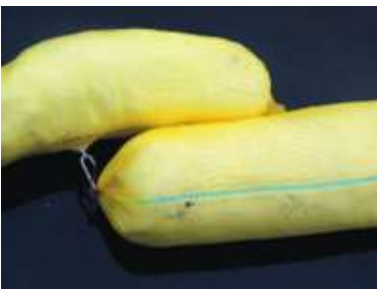


LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX PAR LES HYDROCARBURES

La ville s'est équipée d'un barrage flottant

Ce nouvel équipement va permettre de contenir les légères pollutions signalées régulièrement par les riverains de la Sèvre Nantaise.

Il s'agit d'un barrage flottant composé de coussins absorbants, constitués de microfibre de polypropylène. Naturellement hydrophobe, cette matière a la capacité de neutraliser uniquement les produits hydrocarbures et leurs dérivés. Ainsi, 4 kg de fibre permettent d'éponger 100 litres d'huile de vidange, là où anciennement il fallait 125 kg d'argile expansive. Autre avantage : la fibre reste inerte au contact de l'eau.



Le coût de l'équipement :
1300 € H.T..

La mise en œuvre de ce système est simple et ne nécessite pas une logistique importante.

Mais pour intervenir rapidement et efficacement sur une zone polluée, une procédure d'intervention a été mise en place par les élus et les services techniques, qui bénéficient du concours des pompiers.

La ville fait appel à ses citoyens :

A la moindre trace de pollution aux hydrocarbures (ou au moindre doute) constatée sur les rivières, ils doivent avoir le réflexe de prévenir la mairie qui se chargera de déclencher la procédure.

Il faut noter :

- En période d'ouverture de la mairie : composer le 02 40 80 17 80 (numéro du standard) ;
- Le week-end ou le soir : prévenir l'élue de permanence en téléphonant au 06 72 88 51 24 ou au 06 72 88 51 25.

Prévenir la pollution en amont, c'est possible.

Le barrage flottant est approprié pour intervenir en amont de la rivière, directement sur le réseau d'eaux pluviales. Des coussins vont d'ailleurs être placés sur le réseau, là où des pollutions ont été régulièrement constatées, pour éviter l'impact sur le milieu naturel.

Civisme

L'affichage sauvage, pour promouvoir des manifestations, est de plus en plus courant sur les ouvrages annexes à la route, hors et en agglomération.

RAPPEL

La loi du 29 décembre 1979 sur la protection de l'environnement et du cadre de vie, et le décret du 11 février 1976 sur la protection de la signalisation routière dans l'intérêt de la sécurité des usagers de la route, interdisent toute publicité sur l'emprise des voies ouvertes à la circulation publique. De plus, l'article 5 du décret stipule qu'il est interdit d'apposer des placards, papillons, affiches ou marquages sur les signaux réglementaires ainsi que sur tous les ouvrages situés dans l'emprise du domaine routier ou surplombant celui-ci.



RECTIFICATIF

Dans le Clisson magazine n°16 (à la page 10) dans le compte rendu du Conseil municipal du 21 octobre 2004, concernant le coût des études relatives à l'aménagement du site du Champ de Foire, il aurait dû être noté :

- Interventions de la Société d'Équipement de Loire-Atlantique (S.E.L.A.) pour :
 - une étude globale d'aménagement : 21000 € H.T. ;
 - une programmation détaillée d'implantation d'une médiathèque : 9000 € H.T..
- Etudes diverses (géomètre, diagnostic pollution, etc.) : 77000 € H.T..

Comment contacter Serge Poignant votre député ?



Si vous souhaitez rencontrer Serge POIGNANT, vous pouvez prendre rendez-vous à son Cabinet en appelant au 02.40.06.20.57.

Si vous souhaitez lui écrire, vous pouvez adresser votre courrier au Cabinet parlementaire de Serge POIGNANT - Hôtel de Ville - 44115 BASSE GOULAIN

Vous pouvez également utiliser la télécopie : 02.40.06.05.01. ou le courrier électronique : Serge.Poignant@wanadoo.fr

Créateurs, repreneurs, artisans, commerçants, industriels Adresses des services utiles à tous les acteurs économiques

- Mairie de Clisson :
Benoist PAYEN : 02 40 80 17 80
- Communauté de Communes de la Vallée de Clisson :
02 40 54 75 15
- Chambre des Métiers :
Rolande PUJET : 02 51 71 52 73
- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie :
02 40 44 63 00
- Syndicat Mixte du Pays du Vignoble Nantais :
02 40 36 09 10



URBANISME LE GRAND DOSSIER 2005-2006

Révision du Plan d'Occupation des Sols Transformation du P.O.S. en Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clisson devrait être approuvé fin 2006. Environ deux ans de travail et de concertation publique seront nécessaires à son élaboration.

QU'EST CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) ?

C'est un nouvel outil de politique urbaine mis en place par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains : la Loi S.R.U.

C'est un document administratif comportant :

- une découpe graphique du territoire communal sur laquelle figureront les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et naturelles (N) ;
- les prescriptions relatives à la Z.P.P.A.U.P.(*) du centre historique ;
- le Règlement d'urbanisme ;
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), qui précisera le projet d'évolution et de développement d'ensemble de la commune ;
- des annexes techniques.

(*) Z.P.P.A.U.P. : Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉVISION DU P.O.S. ET SA TRANSFORMATION EN P.L.U.

A chaque étape du calendrier, une réunion de concertation publique sera organisée.

A noter sur vos agendas : La première réunion est prévue le 13 avril 2005. La Ville vous communiquera le lieu et l'heure, en temps utile.

ETAPE 1

De janvier à mars 2005

Réalisation d'un diagnostic qui va permettre d'établir un bilan prospectif des contraintes, potentialités et enjeux pour l'élaboration du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

ETAPE 2

D'avril à septembre 2005

Elaboration du P.A.D.D. et définition des orientations d'aménagement.

- Le P.A.D.D. précise les intentions de la commune pour les années à venir en matière d'urbanisme.
- Les orientations d'aménagement précisent les tendances et prescriptions particulières concernant des espaces publics spécifiquement définis.

ETAPE 3

D'octobre 2005 à mars 2006

Formalisation du Plan Local d'Urbanisme :

- réalisation du zonage (documents graphiques) ;
- rédaction du Règlement d'urbanisme ;
- réalisation des annexes techniques.

ETAPE 4

D'avril à novembre 2006

Phase administrative :

- Consultation des institutions publiques associées (Etat, Chambre d'Agriculture, etc.) ;
- Enquête publique (septembre 2006).
- **Vote portant sur l'approbation du P.L.U. en Conseil municipal.**

Contrairement au P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols), le P.L.U. (qui le remplacera) ne définira pas simplement la destination générale des sols, mais il sera le cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement (publiques ou privées) de la commune.

Cette révision du P.O.S. et sa transformation en P.L.U. interviennent, comme les élus l'avaient annoncée à l'automne 2002, après la réalisation d'une étude globale d'urbanisme, qui vous a été présentée sous forme d'exposition en avril 2004 : «Construisons notre ville ensemble».

Le dossier P.L.U. est consultable en mairie, sur demande, auprès du service «Urbanisme» (secteur municipal «Cadre de Vie et Espaces Publics»).



Un enfant a interviewé un cuisinier du groupe scolaire Jacques-Prévert

“Dites Chef, on mange quoi ce midi à la cantine ?”

Dans le dernier Clisson magazine (n°16 - décembre 2004, page 8), un premier article sur la restauration scolaire à Jacques-Prévert vous informait de la mise en place d'une charte de qualité.

Cette fois-ci, c'est un enfant qui est allé à la rencontre du cuisinier pour l'interviewer sur la qualité des repas, la traçabilité des aliments et le choix des menus.



■ La traçabilité des aliments

E (l'enfant): C'est quoi, la traçabilité d'un aliment ?

C (le cuisinier) : La traçabilité, c'est connaître l'origine de cet aliment : le pays, la région, la manière de le cultiver ou de l'élever. La règle est différente dans chaque pays.

A Clisson, dans ta cantine, nous avons choisi de la viande française car il nous est plus facile d'en connaître les origines, de savoir dans quelles conditions sont élevés et nourris les animaux que nous consommons. Pour le bœuf par exemple, nous demandons à nos fournisseurs, l'origine de la viande et si elle a été élevée sainement (sans antibiotiques et produits hormonaux).

Un autre exemple, pour faire du bon poulet-frites, on achète un poulet entier qui a été élevé au grain et qui est garanti pour sa qualité (Label Rouge). Quand on le reçoit, on doit le découper, ce qui est plus long que d'acheter uniquement les cuisses, mais il a bien plus de goût.

Et nos boulangers et épiciers sont tous Clissonnais.

Travailler avec des fournisseurs locaux nous permet de les rencontrer plus facilement, de parler avec eux et de leur demander des conseils.

E : Et vraiment toutes ces règles, c'est meilleur pour ma santé ?

C : Bien sûr, et faire attention à ce que l'on mange c'est préserver la terre et l'environnement.

C'est aussi le plaisir de manger quelque chose qui a du goût.

D'ailleurs, à la cuisine, nous nous en rendons bien compte avec le retour des plats.

La qualité d'un repas, c'est aussi l'ambiance, la disposition des tables, l'attention des adultes présents. Dans un restaurant scolaire, il est important de gérer le bruit, puisque pour bien manger il faut être dans le calme.

Des panneaux d'isolation phonique au plafond, permettent de baisser le niveau sonore dans les salles.

Tu sais qu'environ 300 repas sont servis chaque jour au restaurant scolaire.

Nous faisons deux services, qui se déroulent entre 11h45 et 13h00 pour éviter qu'il y ait trop d'enfants en même temps, et pour que le repas soit un moment agréable pour toi et tes camarades.

■ Le choix des menus

E : Qui fait les menus ?

C : Les menus sont élaborés par nous, les cuisiniers. Ce qui est important, c'est d'équilibrer les repas et de varier les goûts.

Après avoir été étudiés par des adultes, les enseignants, des parents d'élèves et les élus de la mairie de Clisson, ils sont envoyés à une diététicienne qui les contrôle pour savoir justement s'ils sont bien équilibrés et riches en goût. En plus, les aliments que nous te servons sont envoyés régulièrement à un laboratoire d'analyses biologiques. En prenant toutes ces précautions, on veille sur ta santé et ta croissance.

■ L'accueil d'un enfant allergique

E : Je suis allergique à certains aliments, est-ce que je peux quand même manger à la cantine ?

C : Oui, à condition que tes parents signalent ton souci à ton enseignant.

Tes parents peuvent fournir un repas au restaurant scolaire. Le plat est conservé dans un réfrigérateur et réchauffé pour être servi à table, ainsi tu pourras déjeuner avec tes copains.

A noter : Le Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) qui permet aux parents de fournir un repas au restaurant scolaire pour l'enfant allergique, est signé par le médecin scolaire, les parents, l'enseignant, le directeur d'école et la municipalité.





LA MAISON DE L'ENFANCE

Mise en place de la prestation de service unique

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a proposé aux collectivités partenaires, la mise en œuvre d'une nouvelle forme de tarification des services de la petite enfance : la Prestation de Service Unique (P.S.U.). Son application s'appuie sur les revenus mensuels des familles. Elle a pour objectif principal de rendre plus accessibles les structures aux foyers à faibles revenus.

Après plusieurs réunions de concertation en commission, nous avons décidé, lors du Conseil municipal de décembre 2003, d'adopter la P.S.U. pour le service de la halte-garderie (Maison de l'Enfance) en signant une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

Cette décision a été difficile, car seule la majorité municipale a voté pour la mise en œuvre de cette tarification.

En effet les élus de la minorité se sont opposés «farouchement» à la P.S.U. et

ont souhaité que l'on «profite» de ce changement pour augmenter les tarifs pour les revenus plus importants, ce qui n'était pas dans l'esprit de cette nouvelle tarification. Ce fait rare a été très marquant en Loire-Atlantique et je me limite à notre département.

Une bonne politique de la petite enfance, ce n'est surtout pas d'exclure un public au détriment d'un autre, notre responsabilité d'élus est avant tout de veiller à l'équilibre entre tous et de permettre à chacun d'avoir accès à l'ensemble des services communaux.

La cohésion sociale ne se construit pas sur l'exclusion, mais sur des principes de solidarité et d'équité, la P.S.U. va dans ce sens.

Aujourd'hui, un an plus tard, nous pouvons être satisfaits de notre position. Le bilan est sans polémique.

Les effets positifs de la P.S.U. :

- 20 % d'augmentation de la fréquentation de la halte-garderie ;
- une progression de la fréquentation des familles aux plus bas revenus ;
- 13 000 € de recettes complémentaires ;
- une baisse de 20 % des tarifs pour l'ensemble du public ;
- 60 % de diminution de tarif pour les plus bas revenus.

Nous sommes aujourd'hui convaincus et satisfaits d'avoir voté la mise en place de la Prestation de Service Unique, ce vote renouvelant aussi la confiance que nous avons dans le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

L'enseignement essentiel que nous devons retenir de ce choix politique est qu'il va dans le bon sens de l'action publique en direction des familles et de toutes les familles.

Jean-Michel Busson, Adjoint délégué à la Communication

LE CENTRE DE LOISIRS ACCUEILLE TROIS ENFANTS AVEC UN HANDICAP VISUEL

Le projet d'intégration des enfants de l'Institut Public pour Handicapés Visuels (I.P.H.V.) des Hauts Thébaudières (Vertou) émane d'une famille résidant sur Clisson, faite en 2002.

Pour mener à bien cet accueil au sein du Centre de loisirs, l'équipe pédagogique de la Maison de l'Enfance s'est mise en relation avec l'éducatrice de l'enfant concerné, et un travail d'accompagnement a été mis en place.

Suite à cet accueil et ce travail en collaboration avec l'I.P.H.V., une convention a été signée entre les deux structures, permettant à trois enfants de venir tous les mercredis participer aux activités et à la vie du centre en présence d'une éducatrice. **Cet accueil a permis une ouverture et une tolérance à la différence.**

Après trois années d'expérience, on remarque une évolution dans les échanges.

De part et d'autre, les enfants se sont enrichis mutuellement. Cette réussite d'intégration tient en partie à la préparation des activités ludiques adaptées au handicap visuel par l'équipe pédagogique et également à l'aide apportée par l'éducatrice.

Pour info. :

- Les éducatrices des Hauts Thébaudières associées au projet : - Isabelle Turmeau et Myriam Charlet
- L'équipe pédagogique du Centre de loisirs : - Dany Bossard, Sébastien Legeai, Sandra Biret, Patricia Hamard, Amandine Martins-Luis et leur responsable Annelyse Jégat.

Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants

Un espace de parole et d'écoute

Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants (L.A.P.E.) est ouvert depuis mars 2003 à la Maison de l'Enfance. Deux professionnels accueillent les futurs parents mais aussi les parents et les enfants jusqu'à l'âge de quatre ans. C'est un espace de parole, d'écoute et de rencontre où l'adulte reste avec l'enfant pour un moment de jeu, d'échange avec d'autres parents et d'autres enfants.

Ce n'est pas toujours facile d'être parents. Au L.A.P.E., ils peuvent confronter leurs expériences, trouver un soutien, parfois rompre l'isolement ou juste faire une pause. A travers le partage de situations quotidiennes, ils ne sont pas seuls avec leurs questions et leurs hésitations, et le fait d'en parler, tout simplement, permet souvent d'entrevoir plus facilement des réponses.

Les enfants passent en douceur de la vie familiale à la vie sociale. Ils font l'apprentissage des règles à observer pour vivre ensemble et tout cela sous le regard et la présence sécurisante de leurs parents.

Situé dans les locaux du périscolaire, à la Maison de l'Enfance, le Lieu d'Accueil Parents-Enfants est ouvert tous les mardis (sauf pendant les vacances scolaires) de 14h à 16h. On y vient librement et gratuitement.

**Renseignements : Maison de l'Enfance
Esplanade de Klettgau - Tél. 02 40 54 29 50**

L'ÉVEIL MUSICAL DES ENFANTS



A LA MAISON DE L'ENFANCE, le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) permet aux assistantes maternelles (accompagnées des enfants dont elles ont la garde) de se réunir deux fois par mois pour des ateliers d'éveil musical. Martine Bricaud, l'animatrice des séances, propose des jeux musicaux, des exercices de rythme et des chansons. La musique et les exercices mis en place par Martine participent à l'éveil de ces tout-petits qui vont acquérir très tôt le sens du rythme, une meilleure motricité et vont pouvoir commencer à développer leur sensibilité artistique.



Les assistantes maternelles, très motivées par les ateliers, ont même enregistré un CD de comptines pour leurs bout'chous. **RAM DAMES**, c'est le titre du CD qui est en vente pour 10€ à la Maison de l'Enfance. *Bravo Mesdames !*

Tous ces projets sont suivis par Mme Lydie Rautureau-Brochard, responsable du Relais Assistantes Maternelles, que vous pouvez contacter au 02 40 54 29 50 (standard de la Maison de l'Enfance).



Âge par âge, les petits Clissonnais découvrent combien la musique est fantastique

L'éveil musical précoce est fondamental pour le développement de l'enfant. Déjà dans le ventre de sa maman, bébé baigne dans un environnement sonore. Il est capable d'entendre dès le sixième mois de grossesse. A Clisson, l'éveil musical de l'enfant est proposé dès le plus jeune âge, à la Maison de l'Enfance et dans les écoles.

A L'ÉCOLE, LA DÉCOUVERTE CONTINUE.

La Ville de Clisson soutient le programme d'éveil musical des écoles Sainte-Famille et Jacques-Prévert. Elle finance les heures d'intervention de l'association gétignoise Tintinabulle.

A la Sainte-Famille, ce sont les élèves de maternelles qui en bénéficient et à Jacques-Prévert, les CP, CE1, CE2 et le C.L.I.S. (Classe d'Intégration Scolaire). Une soixantaine d'heures sont ainsi financées dans chaque établissement.



Mais les enseignants n'en restent pas là.

Depuis la rentrée de septembre, Madame Bachelier, Directrice de l'école primaire Jacques-Prévert, ainsi que deux enseignants ont relancé une chorale scolaire pour les CM1, CM2 et la C.L.A.D. (Classe d'Adaptation). Ainsi, à Jacques-Prévert, du CP au CM2, les enfants travaillent la voix, le chant choral et découvrent progressivement différents instruments et objets sonores.

A la Sainte-Famille, l'association Tintinabulle intervenant uniquement chez les maternelles, ce sont les enseignants et le directeur, Monsieur André, qui, dans le cadre du Projet Educatif d'Etablissement, montent un spectacle de Noël tous les deux ans.

Les deux chefs d'établissement, Madame Bachelier et Monsieur André, ont confirmé qu'une initiation précoce et la pratique d'une activité musicale régulière en primaire permet à l'enfant la découverte et le plaisir, le chant contribuant aussi pleinement à son équilibre, à développer chez lui une plus grande attention et une meilleure mémoire.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Inscriptions pour l'année 2005-2006

Le Syndicat Mixte des Transports Scolaires de la Région de Clisson organise les inscriptions dans la semaine du 16 au 21 mai 2005, pour la desserte des établissements scolaires suivants :

- Lycée privé Charles-Péguy, de Gorges ;
- Lycée public de la Herdrie, de Basse-Goulaine ;
- Lycées de Montaigu ;
- Lycée privé Champ-Blanc, du Longeron ;
- Collèges de Clisson ;
- Centre Scolaire d'Angreviers, de Gorges ;
- Ecoles maternelles et primaires de Clisson.

Pour toute nouvelle inscription au transport, il est nécessaire de se manifester au plus tôt près du service :

Syndicat Mixte des Transports Scolaires
de la Région de Clisson
Mairie-annexe
5, grande rue de la Trinité
B.P. 9112
44191 CLISSON

Tél. 02 40 54 27 32 ou 02 40 54 27 33

ANIMATIONS CULTURELLES

Vive le printemps culturel à Clisson

Festival «Parfum Tzigane»



Une nouvelle fois, Val' de Clisson-Expo vous invite, le temps d'un week-end, dans les rues, cafés et restaurants clissonnais, mais aussi à l'Espace culturel St-Jacques et sous les Halles.

Cette nouvelle édition de «Parfum musical» aux couleurs des Balkans, aux accents yddish et aux tonalités orientales est un véritable cocktail fleurant bon toutes les mélodies tziganes.

Incitation au voyage, partage de moments insolites, le Festival «Parfum Tzigane» vous fera découvrir et apprécier dix formations.

Cette année, pas de véritables têtes d'affiches mais d'authentiques Tziganes avec Hora et Dobrogea, ou nomades comme le Trio Waiss et Bashavav.

Les autres formations toutes régionales feront souffler un vent venu de l'Est aux influences «manouches».

LE PROGRAMME

Samedi 30 avril

- 15h Espace Saint-Jacques • LAVESQO
- 16h Café-Tabac des Halles • MATRICULE 2601
- 17h Espace Saint-Jacques • LAVESQO
- 18h Café Les Cordeliers • ACOUSTIC ACIER
- 19h Café Les Templiers • LA POMPE
- 20h Restaurant la Bonne Auberge • TRIO ROUMAIN
- 21h15 Les Halles • TRIO WAISS (Jazz manouche)
- 23h Les Halles • HORA (Tziganes roumains)

Dimanche 1^{er} mai

A partir de 11h : Lancement de la saison touristique animé par la fanfare tzigane le «Sceptre d'Ottokar».

- 16h Les Halles • BASHAVAV (Quartet nomade)
- 17h45 Les Halles • TRIO DOBROGEA (Trio roumain et moldave)

Renseignements et réservations

Office de Tourisme de la Vallée de Clisson
Tél. : 02.40.54.02.95 ou dans les cafés participants.
A noter : Le nombre de places est limité (130 à l'Espace culturel Saint-Jacques et 500 sous les Halles).

Tarifs : 3 € à l'Espace St-Jacques et 8 € sous les Halles
Entrée libre dans les cafés et dans les restaurants.

Ouverture de la billetterie et distribution des programmes à partir du début avril.

LES RENDEZ-VOUS DE L'ESPACE

Concert de printemps de l'Orchestre d'Harmonie de Clisson-Gétigné

Entrée gratuite

10 avril - 15h30



«Cep Party»

13 avril - 17h.

Le 2^e Festival Jeune Public organisé par le Syndicat Mixte du Pays du Vignoble Nantais délocalise un spectacle à Clisson.

Venez découvrir :

«LES AVENTURES DE PETER PICK»

Un théâtre de marionnettes proposé par la compagnie Les Gueules Kassées.



L'histoire : Le jour où la chance est distribuée sur terre, Peter Pick, le rat des villes, est au fond de sa poubelle à chercher ses souliers. Le «Grand Distributeur» l'a tout simplement oublié. A partir de cet instant, la malchance ne le quitte plus : Peter devient râleur, perd la mémoire, sa tête est une passoire. Tenant fermement à réparer cette injustice, il quitte la ville, s'aventure à travers les champs à la recherche du «Grand Distributeur» afin de réclamer la part de chance qui lui manque.

■ Tarifs du spectacle :

- Adulte : 7€
- Enfant : 4€

La Ville de Clisson et l'Office de Tourisme de la Vallée de Clisson sont partenaires du Festival «Cep Party».

■ Pour trois spectacles du festival, vous avez la possibilité de prendre un passeport. Les tarifs du spectacle avec passeport sont :

- Adulte : 5€
- Enfant : 2€



Crediphoto - Guy Berthier

Djiboudjep - Chants marins

14 mai - 20h30

«Y'a des marins qui naissent [...] se lèvent en riant dans un bruit de tempête...», Jacques Brel.

Djiboudjep, c'est un répertoire sans équivalent emprunté à la Bretagne, à l'Irlande, aux Amériques...

C'est la mer du temps de la marine à voile, le vent, les îles, la tâche rude des marins, la tempête, le capitaine impitoyable, la bourlingue, le hamac, les biscuits, le port, la ripaille, les filles à matelots et la mer, encore la mer, toujours la mer.

Djiboudjep, créé en 1970, est "Le" groupe breton de chants de marins. Djiboudjep, c'est un spectacle unique : On rit, on pleure, on chante et l'on en sort les yeux brillants et au cœur, l'envie d'embarquer et de relire Stevenson.

Les tarifs : ■ Plein tarif : 8€ ■ Tarif réduit : 5€

12 mars - 20h30

Ma valise fête son second album "BON BAGAY"

Rendez-vous sous le chapiteau «Chez Gino» pour les concerts de

MA VALISE et des RAGEOUS GRATOONS
Bar et petite restauration sur place.



Prix des entrées

- Plein tarif : 12€
- Tarif réduit : 8€
- Tarif enfants et adhérents : 5€

Infos et réservations

02 28 21 51 80
www.mavalise.com

13 mars - 18h

Festival Désembobinage

Dans le cadre de "Un long grand week-end sous le chapiteau Chez Gino" :
Apéro-concert suivi de la projection du film "AN 01"



Le chapiteau «Chez Gino» sera installé à l'Eperon, derrière le parking du Château.

Divna - Mystères Byzantins

19 mars - 20h30

A l'Eglise Notre-Dame - Dans le cadre de «Musiques Vagabondes» - Saison musicale de l'A.D.D.M. 44
Un concert sous la Direction de Divna Ljubojevic



Divna Ljubojevic, accompagnée d'un petit chœur, transmet la musique sacrée traditionnelle telle qu'elle a été conçue il y a cent ans pour les célébrations et les services dans les églises et les monastères orthodoxes. La voix de Divna est fascinante et charismatique atteignant presque un idéal. Son chant est pur et synonyme de spiritualité.

L'harmonie de l'Ensemble nous renvoie à la méditation et la communion avec notre âme. Divna a pratiqué, dès l'enfance, le chant religieux avec le chœur du monastère Vavedenje. Puis, de 1989 à 1991, elle est devenue «la plus jeune chef d'un groupe vocal dont la création remonte à 1853» en dirigeant la première Société Chorale de Belgrade. Elle est aujourd'hui directrice du chœur et du studio de Musique Sacrée MELODI, fondé en 1991.

Au festival «Spiritual Music», l'ensemble, particulièrement remarqué, est proclamé meilleure chorale de musique sacrée. Au programme, des chants byzantins, liturgiques, pascals, ainsi que des prières pour le service du matin et du soir dans l'église serbe, des chants à la Vierge, un chant monacal russe et plusieurs œuvres arrangées par la chef de chœur et interprète Divna Ljubojevic.

Les tarifs :

- Plein tarif : 10€
- Tarif réduit : 6€

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2004

FINANCES

Ceci n'est qu'un résumé du travail des élus. Si vous souhaitez davantage d'informations, vous pouvez vous adresser à l'élu de votre quartier.

Fixation des tarifs communaux applicables en 2005 : Location des salles et des espaces municipaux

CERCLE OLIVIER DE CLISSON	CLISSON		HORS CLISSON	
	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée
Salle de la Cheminée	77 €	46 €	115 €	69 €
Grande salle	130 €	79 €	184 €	110 €
Totalité du bâtiment	230 €	138 €	320 €	189 €
Forfait utilisation cuisine + vaisselle	55 €	55 €	65 €	65 €

GARENNE VALENTIN

Salle de réunion	50 €	30 €	75 €	45 €
Forfait vin d'honneur	68 €		110 €	
Forfait utilisation cuisine + vaisselle	56 €		66 €	

CENTRE MÉDICO SOCIAL

Salle de réunions	50 €	30 €	75 €	45 €
-------------------	------	------	------	------

CHAMP DE FOIRE

Location grande salle	135 €	80 €	185 €	110 €
Forfait vin d'honneur	68 €		110 €	

Forfait chauffage, par jour et par salle, applicable pour toute location du 15 octobre au 15 avril 27 €

Pour toute location : chèque caution du double de la prestation demandée
Facture de 1,52 € par verre cassé ou remplacement à l'identique

LES HALLES	2004	2005
Mise à disposition de l'espace	515 €	540 €
Supplément pour fermeture complète des Halles et installation de cloisons mobiles	515 €	540 €

ESPACE SAINT-JACQUES

	2005
A la journée	
Demandeur privé et promoteur de spectacle	250 €
Demandeur privé pour simple réunion ou conférence	150 €
Exposition privée (limité à deux semaines)	
■ 1 ^{ère} semaine	200 €
■ 2 ^{ème} semaine	180 €

Les autres tarifications votées concernent :

- Les droits de place et d'occupation du domaine public ;
- Les concessions et caveaux dans les cimetières ;
- Les équipements touristiques (gîtes ruraux, terrain de camping) ;
- Les participations en matière scolaire (apprentissage des langues étrangères, éveil et éducation musicale - lire l'article en page 9 de ce magazine -, etc.) ;
- L'accueil périscolaire, le centre de loisirs pour les enfants âgés de moins de 6 ans.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser en mairie.

Subventions 2005 versées aux associations

Le montant global est de 96 396 €.

Répartition des frais de gestion entre les différentes structures de service public de la ville

Chaque année, la ville de Clisson apporte son concours pour la gestion administrative et financière de plusieurs structures de service public qui n'intègrent pas son budget de fonctionnement général, mais qui font tous l'objet de budgets propres ou annexes. Ce concours se traduit par la mise à disposition d'agents communaux, de matériel et de fournitures diverses. Pour la répartition des charges sur les différents budgets, la ville prend en compte leur importance et le temps réellement passé pour les charges de personnel les plus élevées.

Cette organisation suppose une délibération annuelle du Conseil municipal.

Le Conseil municipal fixe, pour l'exercice 2004, la répartition des frais de gestion des services et structures suivantes, comme suit :

- Assainissement : 29 355 € ;
- Eau potable : 13 868 € ;
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) : 12 078 € ;
- Résidence Jacques-Bertrand : 26 393 €.

ENFANCE - JEUNESSE

Financement de l'accueil périscolaire et du Centre de loisirs : Signature d'une convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole

Cette convention engage la commune à mettre à disposition des familles dépendant de la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) son équipement d'accueil des jeunes enfants (centre de loisirs, accueil périscolaire et péri-centre).

En contrepartie, la M.S.A. participe financièrement aux frais de fonctionnement de la structure.

Pour l'année 2005 (durée de la convention), 25 enfants pour le Centre de loisirs et 17 pour les accueils périscolaire et péri-centre sont concernés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un nouveau délégué au Conseil d'Administration de l'association Animaje

Madame Isabelle de Rotalier remplace M. Jean-Michel Busson. Les autres élus délégués sont :

- Jacques Cazaux, adjoint au Maire ;
- Jean-Pierre Coudrais, Conseiller municipal et membre de l'association.

BIENVENUE A UN NOUVEL ARTISAN CLISSONNAIS



Tony MABIT

ENTREPRISE MABIT

- Ravalement de façade
- Nettoyage des murs et des bardages chez les particuliers et les entreprises
- Traitements anti-mousse, étanchéité, charpente
- Peinture des murs extérieurs et intérieurs
- Revêtements des sols
- Petits travaux en maçonnerie

Tél. (sur chantier) : 06 67 69 93 11

URBANISME

Vente de terrains à la commune de Gorges

Ces terrains appartenant au domaine privé de la commune sont situés dans le secteur des Grands Gâts, sur le territoire de Gorges. Les parcelles avaient été acquises par la Ville de Clisson pour la réalisation du boulevard Pierre et Marie Curie (secteur Caillerie/Mare-Rouge).

En vue de l'urbanisation de ce secteur, la commune de Gorges les achète. Il s'agit de 2921 m² de terrain nu vendus pour le prix principal de 29 210 €.

INTERCOMMUNALITÉ

Compétence «Voirie» : Approbation du schéma de voirie d'intérêt communautaire

Ce schéma élaboré par la Communauté de communes désigne le périmètre de la

voirie d'intérêt communautaire sur le territoire clissonnais.

Sont concernés les rues et les accès aux zones d'activités économiques telle que, par exemple, la rue des Rosiers, située dans le Parc Industriel de Tabari.

Compétence «Animation sportive et culturelle» : Approbation de la convention définissant les modalités d'accueil du périscolaire et du Centre de loisirs de la Maison de l'Enfance, pour les enfants âgés de 6 à 12 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la compétence «Animation jeunesse des 6-12 ans» (accueils périscolaires et centres de loisirs) a été transférée à la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson. A Clisson, la gestion de cette compétence est confiée au secteur municipal «Action Educative et Sociale». Les services concernés sont situés à la Maison de l'Enfance. En contrepartie, la commune

perçoit une participation communautaire correspondant aux dépenses de fonctionnement.

Ce dispositif de gestion fait l'objet d'une convention entre les deux collectivités, renouvelée pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

FINANCES INVESTISSEMENT

Achat d'une nouvelle balayeuse-aspiratrice et signature d'une convention de gestion et d'utilisation avec la commune de Gorges

La balayeuse-aspiratrice acquise par la commune de Clisson sera également utilisée par Gorges qui prend à sa charge 25 % de l'investissement (96 000 €).

Une convention sera signée par Monsieur le Maire pour la gestion et l'utilisation de ce matériel en co-propriété.

MOT DE L'OPPOSITION

Chaque Clissonnais est concerné par les déchets ménagers en tant que consommateur, citoyen et contribuable. C'est avec cette idée que neuf associations locales ont créé le «Collectif Déchets de la Vallée de Clisson», il y a un an.

Aujourd'hui, nos déchets ménagers sont accueillis dans des équipements situés dans le Maine-et-Loire, essentiellement à l'usine d'incinération de la Séguinière et au Centre d'Enfouissement Technique de la Poitevine. Or, ces centres de traitement sont coûteux, polluants et ne répondent plus aux règles en vigueur. Ils doivent fermer dans les années à venir. D'importants investissements sont à prévoir pour les trente ans à venir.

C'est l'occasion de réfléchir sérieusement, ensemble, sur la question des déchets afin d'éviter les erreurs du passé. Nous soutenons activement les propositions que le «Collectif Déchets» a fait aux élus locaux :

- Réduire les déchets à la source : le déchet le moins coûteux est le déchet qui n'est pas produit. Développons donc le compostage individuel, le compostage par quartier ou village et la collecte des déchets fermentescibles en milieu urbain. Nous devons concrètement calculer la baisse du tonnage des déchets pour les trente ans à venir : c'est une obligation légale.
- Augmenter le tri sélectif et recycler davantage permettront de réduire les déchets à traiter, donc les nuisances, et aideront à créer des emplois grâce à des projets comme les recycleries.
- Construire des équipements de traitement des déchets respectueux de la santé et de l'environnement et moins coûteux pour le contribuable. Nous devons éviter les exportations/importations massives de déchets et mettre en place des centres de traitement de proximité (déchetteries, centres de tri et de recyclage, petits centres de stockage). Construisons une usine de compostage ou de méthanisation pour fabriquer du compost et produire du biogaz.
- Informer, sensibiliser et associer la population aux choix effectués. Ceci passe aussi par une gestion publique qui permette aux élus et aux citoyens de contrôler les déchets ménagers.

Les décisions prises au mois d'avril par le Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets, dont le maire de Clisson est Vice-Président, engageront une génération entière. Nous connaissons les erreurs faites sur cette question des déchets ; elles ont conduit notre société dans l'impasse. Préparons notre avenir et celui de nos enfants en choisissant dès aujourd'hui les façons de réduire, collecter et traiter les déchets, les plus respectueuses de l'homme et de son environnement.

Les élus minoritaires

Devoir de mémoire

60^E ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

Une exposition sur la Résistance et la Déportation du 29 mars au 2 avril à l'Espace St-Jacques

«Nous, les derniers survivants, nous avons le droit, et même le devoir, de vous mettre en garde et de vous demander que le "plus jamais ça" de nos camarades devienne réalité.» C'est par ces mots que Madame Simone Veil, au nom des anciens prisonniers d'Auschwitz-Birkenau, a terminé son allocution, le jeudi 27 janvier 2005, lors de la cérémonie internationale du 60^e anniversaire de la libération du camp. Du 29 mars au 2 avril, la Ville de Clisson accueille une exposition sur la Résistance et la Déportation, préparée et commentée par les membres de la Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes. L'exposition traite de la période allant de la montée du Nazisme jusqu'à la Libération de 1945. Elle est ouverte à tous, gratuitement, aux dates suivantes :

- 29 mars au 1^{er} avril : Visites des scolaires (un planning a été mis en place par la mairie avec les établissements scolaires) ;
- Samedi 2 avril, 14h-18h : Ouverture tout public ; 15h : projection du film «Mémoire meurtrie» (32mn).

Renseignements : Mairie de Clisson
Secteur municipal
«Animation et Vie de la Cité»
au 02 40 80 17 80

■ L'ARROW HEAD DE CLISSON



Le tournoi international de tir à l'arc aura lieu les 27 et 28 mars

Pour la 13^e année consécutive, la Compagnie d'Arc Olivier de Clisson organise son ARROW HEAD. Les bénévoles clissonnais sont déjà à pied d'œuvre pour préparer le concours international de tir en campagne qui se déroulera au cœur de la cité médiévale.

Il s'agit d'une compétition labellisée par la Fédération Internationale de Tir à l'Arc, qualificative pour les Championnats de France. Clisson accueille donc, à cette occasion, les meilleurs archers de l'hexagone. De quoi séduire un large public.

Avant cela, en mars, s'achève la saison en salle. La Compagnie Olivier de Clisson s'est déjà bien comportée puisque :

- Quatre jeunes ont participé au Championnat départemental : Jean-Clair RICHARD, minime, se classe deuxième, Benjamin LE ROCH, junior, se classe troisième, les deux autres archers occupent les cinquième et sixième places ;
- Chez les adultes, deux femmes se sont qualifiées pour le Championnat départemental et six adultes ont en poche leur ticket pour le Championnat de Ligue.

Le tir à l'arc vous intéresse :

Rappelons qu'une école de tir a été mise en place par la Compagnie d'Arc. Les cours sont encadrés par un formateur diplômé (Brevet d'Etat). Elle permet aux archers débutants d'acquérir les bases techniques du tir en salle.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme BONNIN-GUERIN au 02.40.54.03.55

VESTIAIRE SOLIDARITÉ

La prochaine braderie aura lieu les 19 et 20 mars

Elle se tiendra dans la grande salle du Champ de Foire, aux horaires suivants (pendant les deux jours) :
9h-12h30 - 14h-18h30

En ce qui concerne la collecte, la Ville de Clisson et les bénévoles du Vestiaire Solidarité vous rappellent quelques règles concernant les vêtements que vous donnez ; ils doivent être :

- propres et portables ;
- pliés et empilés dans des sacs (poubelles de préférence - Attention de bien les fermer et de ne pas utiliser les sacs destinés à la collecte sélective des déchets ménagers distribués par la Communauté de communes) ;
- déposés dans le conteneur situé à l'extérieur de la salle du Champ de Foire.

Merci de respecter ces quelques consignes qui facilitent le travail des bénévoles du Vestiaire Solidarité.

Les permanences du Vestiaire à Clisson
(Champ de Foire dans les locaux situés
au 1^{er} étage de la grande salle) jusqu'en mai 2005
(Horaires fixes : 14h30-16h30) :
Mercredis 9 et 16 mars, 11 et 18 mai.

■ SECOURS CATHOLIQUE

URGENCE ASIE DU SUD *Une mobilisation*

Le Secours catholique «Caritas France» se mobilise depuis le 26 décembre et agit sur place aux côtés des partenaires «Caritas Sri-Lanka» et «Caritas India». Pour répondre à l'urgence, les actions déjà mises en place ont été :

- l'acheminement et la distribution de nourriture et de médicaments pour 125 000 personnes ;
- l'installation d'abris et de kits ménagers pour 30 000 familles, de réseaux d'eau potable et d'infrastructures sanitaires dans 50 camps ;
- la réhabilitation d'infrastructures dans 400 villages ;
- le soutien à la relance économique des pêcheurs.

L'URGENCE PASSÉE, L'ACTION DE SOLIDARITÉ DOIT CONTINUER.

Vous pouvez envoyer vos dons à :
Secours Catholique - mention «Asie du Sud»
1, rue Lorette de la Refoulais - 44041 NANTES CEDEX 1
CCP : Nantes 1155-48 E
ou au Secours Catholique - BP 455 - Paris 75007

L'ASSOCIATION "ADMR - VAL DE SÈVRE" REND SERVICE AUX FAMILLES

L'A.D.M.R., un sourire au quotidien !

«Être au plus près des familles pour répondre au mieux à leurs attentes», c'est l'objectif des salariés et des bénévoles de l'ADMR - Val de Sèvre.

QUELLE EST LA MISSION DE L'ASSOCIATION ?

Les familles qui ressentent un besoin d'aide à un moment donné et dans des situations aussi diverses qu'une grossesse difficile, une naissance, une surcharge de travail, la maladie, une sortie d'hospitalisation, un handicap ou un décès, peuvent faire appel aux services de l'ADMR, pour tenir la maison (repassage, ménage, courses) ou garder les enfants.

L'association permet de simplifier la vie quotidienne de ces familles, de préserver l'équilibre au sein du foyer et d'apporter une présence chaleureuse.

L'ADMR étend son action en proposant la garde des enfants à domicile :

Dans le cadre de l'A.G.E.D., les parents qui travaillent et qui ont des enfants, dont un de moins de six ans, peuvent prétendre à une garde à domicile. L'association présente aux parents un(e) salarié(e) de la petite-enfance et s'occupe des démarches administratives.

On peut rappeler également que l'ADMR assure un service d'auxiliaire auprès d'enfants bénéficiant de l'A.E.S. avec complément.



POUR TOUTE INFORMATION, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER :

- M. Joseph Rochais (responsable sur Clisson) : 02.40.06.90.40
- Mme Alice Hervouet (responsable des plannings) : 02.40.06.82.09
- Mme Marie-Emilienne Covez (Présidente) : 02.40.36.15.56

■ A.G.E.D. : Allocation de Garde d'Enfant à Domicile

Vous travaillez et vous employez une personne à domicile. Elle garde votre enfant chez vous à plein temps ou simplement quelques heures par semaine. L'A.G.E.D. vous aide à payer les cotisations sociales pour l'emploi de cette personne. Vous bénéficiez par ailleurs d'une déduction fiscale. Cette prestation n'est versée qu'aux familles dont les enfants sont nés avant le 1^{er} janvier 2004. Si votre dernier enfant est né après le 1^{er} janvier 2004, elle est remplacée par la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (P.A.J.E.).

■ Une nouvelle aide pour la famille : la P.A.J.E.

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant remplace cinq prestations jusqu'alors versées aux parents de nouveaux-nés. Cette prestation est composée d'une prime à la naissance ou à l'adoption, d'une allocation de base versée dès la naissance, d'un complément de libre choix d'activité et d'un complément de libre choix du mode de garde.

LE COÛT DU SERVICE ?

La participation des familles est variable et calculée selon le quotient familial. 50 % des sommes versées sont déductibles des impôts. Certaines mutuelles accordent des heures gratuites. La responsable établit le dossier de prise en charge, évalue avec vous les besoins et propose la solution la mieux adaptée.

La solidarité, l'entraide, l'écoute, la discrétion et le respect de la personne sont les valeurs qui guident l'action des bénévoles et des salariés de l'ADMR - Val de Sèvre.

A.D.M.R. : Aide à Domicile en Milieu Rural

sur la durée



HEBERGEMENT - MAINTIEN A DOMICILE DES PLUS DE 60 ANS

LE C.L.I.C. «VIVRE SON ÂGE» UN SERVICE POUR REpondre A VOS QUESTIONS

Vous désirez rester chez vous dans les meilleures conditions possibles ?

Vous voulez connaître vos droits concernant le maintien à domicile, l'amélioration de votre logement, votre retraite ?

Vous souhaitez entrer dans une structure d'hébergement ?

Le Centre Local d'Information et de Coordination est un lieu :

- d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes âgées, des familles et des professionnels ;
- d'évaluation des besoins des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- d'élaboration et de mise en œuvre de plans d'aide personnalisée à domicile ;
- de coordination entre les professionnels intervenant auprès des personnes âgées ;
- de prévention de la dépendance à travers des actions d'information.

Nouveauté : Un service de visites à domicile plus développé.

Compte tenu du nombre croissant de visites à domicile et de la diminution des fréquentations aux permanences, le CLIC «Vivre son Âge» a décidé de maintenir ses permanences mais sur rendez-vous. Ainsi les coordinatrices seront plus disponibles pour une évaluation de votre besoin à votre domicile.

Les permanences sur Clisson ont lieu en mairie-annexe (5, grande rue de la Trinité) :

- Mercredi - 9h à 12h (permanence sans rendez-vous)

- Vendredi - 9h à 12h (permanence sur rendez-vous)

Les visites à domicile, sur rendez-vous, sont possibles du mardi au vendredi, de 9h à 17h.

Le contact :

Madame Aurélie Chapeleau

Tél. 06.70.39.06.37 ou 02.40.36.06.42

CLIC «Vivre son Age» - Parc d'activités de Tournebride
Hôtel d'entreprises n°2 - 44118 LA CHEVROLIERE

LA SAINT-VALENTIN A CLISSON

Dimanche 13 février, le palmarès du 7^e concours «Le plus beau poème ou la plus belle lettre d'amour» a été proclamé à la Garenne Valentin. Le jury, présidé par Yves COSSON, poète et professeur émérite de l'Université de Nantes, a récompensé 14 lauréats. L'Office de Tourisme se réjouit d'enregistrer une participation record avec 310 textes reçus dont 24 en provenance des villes jumelées.



Les lauréats du concours 2005 posant pour la photo de famille avec Monsieur le Maire et Monsieur André Rautureau, Président de l'Office de Tourisme (à droite).

Francine Védrines, lauréate du prix musical 2003 de la Saint-Valentin vous propose de découvrir son livre «Des fleurs sous la neige».

Ce livre est en vente :

- A Clisson : Magasin Sylvie Lingerie (rue des Halles)
- A Boussay : Boulangerie Barré (place de l'église)
- Commande directe et demandes de dédicace possible auprès de l'auteur (Tél. 02 40 54 04 01 - après 17h30 le lundi et après 18h les autres jours).



Palmarès du concours

“Le plus beau poème ou la plus belle lettre d'amour”

Le 1^{er} prix a été décerné à Mme Martine Morillon-Carreau de la Chapelle-sur-Erdre. Un prix musical a été offert par le duo clissonnais Cokt'Elles. La lauréate, Mme Johanne Hauber-Bieth de Levallois-Perret (Région parisienne) aura le plaisir de découvrir son texte mis en musique et interprété lors de la prochaine remise des prix du concours en 2006.

Enfin, le prix enfant a été attribué à Juliette Picherie, de Nantes.

Lors de la remise des prix du concours d'écriture, le prix musical 2004 «Troubles», remporté l'an passé par Lucette Dubuc, a été interprété par Fransoi CASPARI et Frédéric CHAPLAIN, artistes du label musical clissonnais «Prikosnovénie». C'est avec une grande émotion que la lauréate a découvert leur composition musicale et ce fut aussi l'occasion pour le public de découvrir la qualité de ces artistes qui ont choisi Clisson comme lieu de création. En effet, la maison de disque «Prikosnovénie» a son siège à la Garenne Valentin.



«Des bulles d'amour...»

L'exposition «Bulles d'amour : quand la Bande Dessinée vous parle d'amour...» organisée par l'Office de Tourisme a accueilli 350 personnes pendant tout le week-end de la manifestation.

Dimanche après midi les visiteurs ont été captivés par les lectures de poèmes avec Marie-Jo Bercé qui était accompagnée à la guitare de Jean-Noël Barré.



VOEUX DU MAIRE

Michel Lecomte reçoit la médaille de la Ville

Au cours de la cérémonie des Vœux du Maire, le 8 janvier, le Conseil municipal a tenu à honorer M. Michel Lecomte, créateur en 1966 du Club de Canoë-Kayak de Clisson et président de ce même club pendant près de 20 ans.

Michel, de par son dynamisme, son esprit fédérateur et sa sympathie a contribué à l'animation des rives de la Sèvre Nantaise, à leur découverte et au développement touristique de Clisson.

Michel Lecomte et son épouse au côté de Monsieur le Maire (au centre).





15 mars

Stage de Nu

(Limité à 10 places)

Atelier de la Garenne Valentin
10h.-13h. et 14h.-17h.

A l'atelier situé au 1^{er} étage de la
Garenne Valentin (place de la Trinité).
Infos - inscriptions : 02 40 03 96 65

18 mars

Fête du Printemps

A.P.E.L. de l'école privée Ste-Famille
10h.-12h. - Rues de Clisson

19 et 20 mars

Braderie de printemps (vêtements)

Vestiaire Solidarité
9h.-12h30 et 14h.-18h30
Salle du Champ de Foire

20 mars

Loto

Handball Clisson
13h.-20h. - Gymnase Cacault

27 mars

"Fais TES PÂQUES à St-Antoine"

Animations pour les enfants
Antoine et les Autres
10h.-13h. - Quartier Saint-Antoine

27 et 28 mars

Arrow Head - Tournoi international de tir en campagne

Compagnie d'Arc Olivier de Clisson
Parcs de la Ville

2 avril

Cross des Familles

A.P.E.L. de l'école privée Ste-Famille
Complexe Polyvalent du Val de Moine

Braderie

Association des Commerçants et
Artisans Clissonnais (A.C.A.C.)
8h30-19h. - Les Halles

2 et 3 avril



Stage "Reconnaissance des chants
des oiseaux" Diaporama et exposé -
Mise en pratique sur le terrain
Centre Culturel des Cordeliers
14h30-18h. - Les horaires seront commu-
niqués le 2 avril pour le 3 avril - Cercle
Olivier de Clisson - Parcs de la Ville*

3 avril

Parcours du Coeur (randonnées)

Office Municipal des Sports
9h.-13h. - Départs et arrivées sous les Halles

Concours communal des vins

Ville de Clisson - Les vignerons de Clisson
Palmarès à 12h. dans la salle de l'Oratoire
(Garenne Valentin)

4 avril

Conférence intitulée :

"L'histoire de la Gauche et de la
Droite en France, de la Révolution à
nos jours" par Mme GUIFFAN
Université Permanente
14h30 - Cinéma le Connétable

10 avril

Concert de printemps de l'Orchestre d'Harmonie de Clisson-Gétigné

Société musicale de Clisson
15h30 - Entrée gratuite
Espace culturel St-Jacques

13 avril



2^e FESTIVAL "CEP PARTY"

"Les Aventures de Peter Pick"

Théâtre de marionnettes

Syndicat Mixte du Pays du Vignoble Nantais
et Ville de Clisson
17h. - Entrée payante
Espace culturel St-Jacques*

14 avril

Réunion mensuelle d'information et
d'échanges sur l'allaitement maternel
La Leche League Sèvre et Maine Allaitement
Maison de l'Enfance - Renseignez-vous
sur les horaires au 02 40 36 02 72

Du 18 au 22 avril

Stage de Nu (Limité à 10 places)

Atelier de la Garenne Valentin
18h.-21h. - A l'atelier situé au 1^{er} étage de
la Garenne Valentin (place de la Trinité).
Infos - inscriptions : 02 40 03 96 65

Du 18 au 22 avril

Stage Terre (modelage) pour les enfants et les ados

Atelier de la Garenne Valentin
10h.-12h. - A l'atelier situé au 1^{er} étage de
la Garenne Valentin (place de la Trinité).
Infos - inscriptions : 02 51 43 65 56

24 avril

Randonnée pédestre "La Sisestine"

Amitié France-Roumanie
Sisesti-Pays Clissonnais
Départ à 8h. - Monnières

30 avril

Concours de boules en doublette Concours de palets en individuel

Amical Saint-Vincent
14h. - Lancer du "Petit" (début des
concours) - Amicale Saint-Vincent
Village de la Brebionnière

30 avril et 1^{er} mai

Festival de musique "Parfum Tzigane"

organisé par
Val' de
Clisson-Expo

Samedi
30 avril :

■ 15h.-21h. :
6 concerts
à l'Espace
culturel
St-Jacques,
dans les cafés
et les
restaurants

■ A partir de 21h. :
2 concerts sous les Halles

Dimanche 1^{er} mai :

■ 16h.-19h. : 2 concerts sous les Halles

Réservations à
l'Office de
Tourisme



2 mai

Conférence intitulée : "Dans les steppes de Kirghizie (Centre-Asie)" par Mme POLLONO

Université Permanente
14h30 - Cinéma le Connétable

5 mai

1^{er} tournoi annuel des Jeunes

Etoile de Clisson - Basket
Complexe Polyvalent du Val de Moine

7 mai

Remise des récompenses

Office Municipal des Sports
17h. - Complexe Polyvalent du Val de Moine

Agenda

Agenda

14 mai
Espace Saint Jacques

DJIBOUDJEP
Concert de chants marins
Ville de Clisson
20h30 - Espace culturel St-Jacques
Entrées : plein tarif 8 € - tarif réduit 5 €



Credit photo : Guy Berthier

Réservations : Office de Tourisme de la Vallée de Clisson - Place du Minage
02 40 54 02 95

14 et 15 mai

Portes Ouvertes
Art du Bois Sèvre et Maine
le 14/05 : 14h.-18h. et le 15/05 : 10h.-18h.
A l'atelier - La Fresnaie - St-Hilaire-de-Clisson

2^e Tournoi annuel des Jeunes
Etoile de Clisson - Basket
Complexe Polyvalent du Val de Moine

21 mai

Tournoi
Handball Clisson
13h.-20h.
Complexe Polyvalent du Val de Moine

21 et 23 mai

Collecte de sang
L'Etablissement Français du Sang et
l'Association des Donneurs Bénévoles de
Sang de Clisson et sa Région
8h.-12h. - Cercle Olivier de Clisson

19 mai

Réunion mensuelle d'information et d'échanges sur l'allaitement maternel
La Leche League Sèvre et Maine Allaitement
Maison de l'Enfance - Renseignez-vous
sur les horaires au 02 40 36 02 72

E TAT CIVIL

Naissances

DÉCEMBRE

POLGE Kilian
ERRARD Luna
LANGEVIN Diégo
GELINEAU Nathan
BAR Mathias
SORIN Louis
DENIAUD Camille
FONTAINE Paul

JANVIER

GAUVIN Enzo

Ils nous ont quittés

DÉCEMBRE

NEAU Ginette (78 ans) *Vve NEAU*
CAMUS Louis (92 ans)
LABORIEUX Marie-Thérèse (75 ans) *Epouse LIARD*
GUINARD Suzanne (94 ans)
GUILBAUD Emilienne (79 ans) *Vve CIVEL*

JANVIER

BEZIE Simone (86 ans) *Div. SANA*
GUICHETEAU Simone (95 ans) *Vve LEROY*
MENORET Eugénie (89 ans) *Vve MENEUX*
COURVOISIER Fernande (93 ans) *Vve PICARA*

Les personnes ne souhaitant pas voir figurer leur identité sur la rubrique "état-civil" du Clisson magazine, doivent le signaler en mairie.

Clisson Magazine
Revue municipale d'information
Tirage 3500 exemplaires

Directeur de la Publication
Bernard Bourmaud - Maire

Directeur Adjoint de la Publication
J.M. Busson - Adjoint à la Communication

Rédaction
Bureau Municipal - Anne Loiret

Conception - Réalisation
Régie publicitaire
Imprimerie Baudry - Clisson
Carole Fredet - Françoise Brossard

Distribution - La Poste

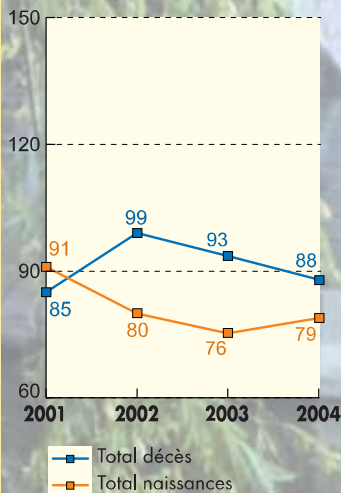
Dépôt légal - Février 2005

Hôtel de Ville
B.P. 9117 - 44191 Clisson Cedex
Tél. 02 40 80 17 80 - Fax. 02 40 80 17 66
Courrier électronique : contact@mairie-clisson.fr

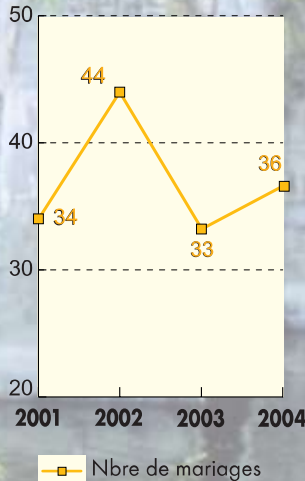
Crédits photos :
Anne Loiret
Bertrand Rivière

"La reproduction même partielle des articles et des illustrations parus dans les revues est interdite"

EVOLUTION NAISSANCES/DÉCÈS



MARIAGES



DÉCÈS

